



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN (QUÉBEC)

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la paroisse de Saint-Célestin, tenue le lundi, le 2 mai 2022 à 19h30 à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin (500, rue Marquis, St-Célestin).

Sont présents : M. Marco Boucher, maire

Conseillère # 1 : Sandra St-Amour      Conseiller # 4: Mathieu B. Filion  
Conseiller # 2 : Jocelyn Proulx      Conseiller # 5 : Tommy Richard  
Conseillère # 3 : Mireille Lemay      Conseiller # 6 : François Chabot

M. Donald Brideau, directeur-général et greffier trésorier

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Marco Boucher, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal d'avril 2022
4. Présentation et adoption des comptes à payer
5. Suivi au procès-verbal
6. Rapport du maire
7. Rapport des élus
8. Affaires Nouvelles
  - 8.1. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
  - 8.2. Programme d'aide à la voirie locale – Volet PPA-CE
  - 8.3. Offre de services professionnels – travaux de voirie
  - 8.4. Chemins municipaux – Pavage
  - 8.5. Chemins municipaux – Ligne de rues
  - 8.6. Plan de sécurité civile – Mise à jour
  - 8.7. Grand-St-Esprit / Sainte-Monique – Incendie
  - 8.8. Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.)
  - 8.9. Règlement # 2022-06
    - 8.9.1. Avis motion
    - 8.9.2. Adoption du premier projet de règlement
  - 8.10. R.I.G.I.D.B.N.Y.
  - 8.11. Bibliothèque et archives nationales du Québec – Demande d'accès
9. Varia
10. Étude de la correspondance
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

Résolution # 2022-05-066

Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

### 3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL D'AVRIL 2022

Résolution # 2022-05-067

Il est proposé par Monsieur Tommy Richard, appuyé par Monsieur Mathieu B. Filion, et résolu à l'unanimité :

QUE les minutes de l'assemblée du 4 avril 2022 soient adoptées.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

#### 4. PRESENTATION ET ADOPTION DES COMPTES A PAYER

Le directeur général, Donald Brideau, dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, et le montant des salaires et charges sociales versés, à savoir :

<b>Total des salaires et charges</b>	
<b>Avril 2022 :</b>	13 167.53 \$
<b>Total des comptes à payer :</b>	70 124.61 \$
<b>Total des incompressibles :</b>	1 597.11 \$
<b>Grand Total :</b>	84 889.25 \$

Résolution # 2022-05-068 Il est proposé par Madame Sandra St-Amour, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à faire les paiements.

ADOPTÉE

#### 5. SUIVI AU PROCES-VERBAL

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été traitées et transmises à qui de droit.

#### 6. RAPPORT DU MAIRE

À la M.R.C.

- Rencontre avec le M.A.M.H., commentaire concernant le ministère de l'environnement
- Règlement sur les feux à ciel ouvert, S.Q. peuvent émettre constat, l'uniformisation des règlements sera requise.

#### 7. RAPPORT DES ELUS

AUCUN

#### 8. AFFAIRES NOUVELLES

##### 8.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 153 651\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Résolution # 2022-05-069 Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Célestin informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.



No de résolution  
ou annotation

ADOPTÉE

### 8.2 Programme d'aide à la voirie locale – Volet PPA-CE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la paroisse de St-Célestin prévoit effectuer des travaux de creusage et reprofilage de fossés dans la route 161, d'empierrement dans la route Girard, route Midas et Ligne d'ABC, revêtement mécanisé d'asphalte dans les rangs Val-Léro, Saint-pierre et dans la rue Noël, d'accotement le long des glissières de sécurité sur 1.5 km;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux s'élèvent approximativement à 70 000\$;

Résolution # 2022-05-070 Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Filion, appuyé par Madame Sandra St-Amour, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin demande au député Monsieur Donald Martel de bien vouloir nous allouer une subvention pour les travaux mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE

### 8.3 Offre de service professionnels – travaux de voirie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut effectuer des travaux majeurs sur la route 161 et le rang Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE des subventions sont disponible auprès des différents ministères;

CONSIDÉRANT QUE la firme Techni-Consultant a fait une offre de service pour accompagner la municipalité comme collaborateurs externes;

Résolution # 2022-05-071 Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service professionnel de Techni-consultant pour l'accompagnement du projet de la route 161 et rang Saint-Joseph au montant forfaitaire de 5 750 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

### 8.4 Chemin municipaux - Pavage

CONSIDÉRANT QUE le groupe 132 a fait une soumission pour des travaux de pavage ;

Résolution # 2022-05-072 Il est proposé par Monsieur Tommy Richard, appuyé par Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la paroisse de St-Célestin confie au Groupe 132 de Pierreville les travaux de pavage à effectuer dans notre municipalité.

Travaux d'asphaltage manuel : 335.00\$/la tonne métrique, avant taxes.

Travaux d'asphaltage mécanisé : 185.00\$/la tonne métrique, avant taxes.

ADOPTÉE

### 8.5 Chemins municipaux – Lignes de rues

Résolution # 2022-05-073 Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Monsieur Mathieu B. Filion, et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin engage Lignco Dura-Lignes de Bécancour pour effectuer le lignage dans les rangs de la municipalité sur une longueur approximative de 36 km de ligne axiale simple jaune au prix unitaire de 400,00\$ du kilomètre, de 23 km de ligne de rive simple blanche au prix unitaire de 400,00\$ du kilomètre et de 0.45 kilomètre de ligne axiale jaune double au prix unitaire de 700,00\$ du kilomètre, ce prix inclut les équipements, la peinture, les microbilles de verre, le transport, la main d'œuvre et la signalisation.

QUE le lignage de rue devra être exécuté, au plus tard, dans le mois de Juin 2022 sur les rangs de la municipalité tel que décrit sur le plan.

ADOPTÉE

#### 8.6 Plan de sécurité civile – mise à jour

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de la paroisse de St-Célestin reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE suite à l'élection de l'automne 2021, une mise à jour de l'Organisation municipale de sécurité civile (O.M.S.C.) était requise;

Considérant que le bureau municipal a changé d'adresse;

Résolution # 2022-05-074 Il est proposé par Monsieur Tommy Richard, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE la mise à jour du plan de sécurité civile de la municipalité de la paroisse de St-Célestin soit adopté avec le nouveau O.M.S.C., les corrections si rapportant et la nouvelle adresse du bureau municipal.

ADOPTÉE

#### 8.7 Grand-St-Esprit / Sainte-Monique - Incendie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande des municipalités de Grand-St-Esprit et Sainte-Monique;

Résolution # 2022-05-075 Il est proposé par Monsieur Tommy Richard, appuyé par Monsieur Jocelyn Proulx, et résolu à la majorité, Mathieu B. Filion s'est retiré du vote :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à faire une proposition d'offre de service pour desservir les deux municipalités en incendie.



No de résolution  
ou annotation

ADOPTÉE

8.8 Comité consultatif d'urbanisme ( C.C.U.)

REPORTÉ

8.9 Règlement # 2022-06

8.9.1 Avis de motion

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Monsieur Jocelyn Proulx, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 2022-06 modifiant le règlement de zonage numéro 2015-05, afin de modifier certains articles sera présenté pour adoption.

8.9.2 Adoption du premier projet de règlement

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités locales peuvent adopter un règlement de zonage pour l'ensemble ou une partie de son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Célestin modifie le *Règlement de zonage numéro 2015-05* afin d'y modifier certains articles ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné le 2 mai 2022;

Résolution # 2022-05-076 Il est proposé par Monsieur François Chabot, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE le premier projet de règlement # 2022-06 modifiant le règlement de zonage numéro 2015-05, afin de modifier certains articles soit adopté ;

QUE le projet de règlement soit disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE

8.10 R.I.G.I.D.B.N.Y.

Attendu que le gouvernement provincial du Québec va augmenter considérablement la redevance à l'enfouissement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023;

Considérant la présentation faite par Madame Isabelle Deschênes, directrice générale de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour -Nicolet-Yamaska ;

Considérant que trois options offraient à la municipalité;

Résolution # 2022-05-077 Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Madame Sandra St-Amour, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Célestin choisi l'option 1 de compostage industriel avec Gesterra pour l'implantation massive de la collecte à trois voies (bac brun) au sein des 22 municipalités.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

#### 8.11 Bibliothèque et archives nationales du Québec – Demande d'accès

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

ATTENDU QU'EN vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Célestin est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Célestin désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Célestin n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

Résolution # 2022-05-078 Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Filion, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER Donald Brideau, directeur-général et greffier-trésorier à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la municipalité de Saint-Célestin.

ADOPTÉE

#### 9. VARIA

Reynald Deshaie, de la FADOQ, prend la parole et nous explique les jeudis en chanson et le projet proposé. Soirée du jeudi 14 juillet, à l'extérieur de l'église avec Pascal Doucet et chanson de Joe Dassin. En cas de pluie, au sous-sol de l'église. Avant le spectacle, souper au hot-dog pour les résidents de St-Célestin seulement. Pour faire suite à ses explications, le conseil passe la résolution suivante.

##### 9.1 JEUDIS EN CHANSONS

CONSIDÉRANT QUE la SSJBCQ a relancé le projet des Jeudis en chansons pour l'été 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité auprès de la population suscite de l'intérêt ;

Résolution # 2022-05-079 Il est proposé par Monsieur François Chabot, appuyé par Monsieur Jocelyn Proulx, et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de la paroisse de St-Célestin donne son appui à la FADOQ de St-Célestin pour le dépôt de leur candidature pour les Jeudis en chansons pour tenir un spectacle dans notre localité cet été.

QUE le conseil municipal de la paroisse de St-Célestin juge pertinent de continuer cette activité et accepte de défrayer la moitié des dépenses pour cette activité conjointement avec la municipalité du Village de St-Célestin.



No de résolution  
ou annotation

ADOPTÉE

10. ÉTUDE DE LA CORRESPONDANCE

- Invitation le cercle,
- Office des personnes handicapées du Québec
- Fondation émergence, Journée internationale de la lutte contre l'homophobie et la transphobie
- Société canadienne de la sclérose en plaques

11. PERIODE DE QUESTION

AUCUNE

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 2022-05-080 Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour ayant été épuisé, la session soit levée à 21 h 00.

ADOPTÉE

Marco Boucher,  
Maire

Donald Brideau  
Directeur général et  
greffier trésorier

Je, Marco Boucher, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et décide de ne pas exercer mon droit de veto

Marco Boucher, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Et j'ai signée, ce 2 mai 2022

Donald Brideau  
Directeur général et greffier trésorier

